

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 11674**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence : Licence Domaine Arts, Lettres et Langues, Mention LLCE, Spécialité ANGLAIS

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Strasbourg, Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Université de Strasbourg, Président de l'Université de Strasbourg, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

136 Langues vivantes, civilisations étrangères et régionales

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le parcours de la licence d'anglais 'Langue et Culture' propose une formation générale ouvrant sur la diversité culturelle et linguistique du Monde anglophone dans sa profondeur littéraire, idéologique et historique. La formation pluridisciplinaire est ouverte sur les aires culturelles et linguistiques et s'appuie sur un enseignement théorique, méthodologique et pratique initiant ce professionnel aux disciplines universitaires classiques.

Le parcours est consacré à un approfondissement des connaissances et à une ouverture sur de nouveaux domaines de l'enseignement et de la recherche.

Le titulaire de la licence d'Anglais parcours Langue et Culture est capable de :

- Comprendre sans problème un texte anglais dans les domaines aussi variés que la littérature, la civilisation, la linguistique et la traduction.

- Situer dans l'histoire les événements marquants de l'histoire de la Grande-Bretagne et des Etats- Unis.

- Capable de manier les techniques de traduction.

- Etre en mesure de comprendre un enregistrement oral contemporain et d'en restituer l'essentiel.

- Conduire une réflexion et présenter une argumentation structurée à partir de tous problèmes concrets ou abstraits.

- Organiser ses idées et ses connaissances pour produire un texte écrit ou oral (dissertation ou exposé).

- Prouver de façon générale l'acquisition de méthodes et savoir-faire dans l'analyse de la langue.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Enseignement

- Traduction

- Métiers de la Documentation

- Journalisme

- Tourisme

- Enseignant vacataire

- Traducteur

- Enseignant en école de langues

- Bibliothécaire

- Journaliste

- Préparation aux concours de l'enseignement et de la traduction

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1106 : Journalisme et information média

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les études comprennent :

- des UE fondamentales (langue écrite et orale, littérature et civilisation anglaises et américaines, linguistique et phonétique)

- des UE de renforcement de majeure en traduction

- des UE de méthodologie universitaire

- des UE optionnelles à choix

- des UE de langue vivante étrangère (non-spécialistes ou initiation)

- les UE de TICE

- des UE de préprofessionnalisation

La licence se compose de six semestres de 6 unités d'enseignement chacun. Un semestre représente

12 semaines de cours. L'enseignement est assuré sous forme de cours magistraux et de travaux dirigés.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION

OUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X	Personnes ayant contribué aux enseignements
Par candidature individuelle	X	Personnes ayant contribué aux enseignements
Par expérience dispositif VAE	X	Personnes ayant contribué aux enseignements

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 23 avril 2002 publié au JO du 30 avril 2002

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23 avril 2002 publié au JO du 30 avril 2002

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

ORESIPÉ

Site web de l'Université de Strasbourg : <http://www.unistra.fr/>

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Université de Strasbourg

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université de Strasbourg

Historique de la certification :